

FAQ (Foire Aux Questions)

★ Sur quels critères ma candidature est-elle analysée pour l'édition 2024 de Strasbourg Capitale de Noël ?

- Les critères pris en compte pour la sélection des candidatures sont l'expérience et la qualité des produits
- Une appréciation avec les trois autres critères, **n'impactant pas la sélection pour l'édition 2024**, sera également menée en complément : Prise en compte des enjeux écologiques, Inclusion/accessibilité, Créativité.

★ Je suis autoentrepreneur, quelle case dois-je cocher ?

- Vous devez cocher la case « Commerçant, industriel forain, artiste-auteur ».

★ Je suis vendeur de marrons, comment remplir ma candidature ?

- Remplissez la candidature en cliquant sur « Commerçant » puis « produits alimentaires ». Laissez-vous guider jusqu'à la fin du formulaire en remplissant les questions auxquelles vous pouvez répondre. Dans « structure de vente », cochez « autre structure et précisez ». En fin de formulaire, merci de nous décrire le type de structure de vente que vous avez (ex : locomotive) ou de joindre une photo de la structure de vente.

★ Je suis vendeur de sapins, comment remplir ma candidature ?

- Remplissez la candidature en cliquant sur « Producteur/agriculteur » puis « Vous vendez des sapins » puis « Non alimentaire » pour Typologie commerciale. Dans Catégorie, cochez « Autres » et écrivez « Sapins ». Laissez-vous guider jusqu'à la fin du formulaire en remplissant les questions auxquelles vous pouvez répondre. Pour le Type de Structure, cochez « Votre structure n'est pas un chalet » et inscrivez « Espace de vente de sapins ». En fin de formulaire, merci de nous décrire la manière dont vous organisez votre espace de vente (ex : les sapins sont disposés de telle manière et au centre se situe un abri) ou de joindre une photo de l'espace de vente.

★ Mon avis INSEE n'est pas à jour, que faire ?

- Vous pouvez mettre vos informations à jour sur le site : [Modifier les informations déclarées au RCS - Infogreffe](#)

★ Quelle est la différence entre le numéro de SIRET et le numéro de SIREN ?

- Le numéro SIRET est composé de 14 chiffres : les 9 premiers correspondent au numéro SIREN (ils identifient l'entreprise au travers de la personne morale qui est responsable de sa gestion) et les 5 derniers correspondent au Numéro Interne de Classement (NIC = localisation géographique de chaque établissement)
Ce sont ces cinq derniers chiffres du SIRET qui vont le différencier du SIREN.

★ Mon attestation d'assurance n'est pas à jour au moment de la candidature ou ne couvre pas la période de l'évènement, que faire ?

- Cette année, la plupart des attestations d'assurance seront demandées dans un second temps via un formulaire « technique » envoyé aux exposants sélectionnés. Le moment venu, cette attestation devra couvrir votre activité sur toute la durée de l'évènement SCN.
- Si une attestation d'assurance vous est demandée dans le formulaire (ex : exploitant d'un manège), et que cette attestation ne vous couvre pas sur la durée de l'évènement, merci de joindre votre attestation la plus récente et de nous préciser en fin de formulaire (champ dédié) la date à laquelle vous recevrez votre nouvelle attestation.

★ L'adresse de mon siège social n'est pas une adresse fixe, quelle adresse dois-je renseigner ?

- Si vous n'avez pas d'adresse postale fixe (le siège social est une boîte postale, une adresse à l'étranger, un site d'exploitation, un champ...), vous devez renseigner dans le formulaire l'adresse à laquelle vous voulez recevoir la facture.

★ Où faire ma demande de carte de marchand ambulant ?

- Vous pouvez télécharger votre carte de marchand ambulant directement sur le site de la Chambre des Métiers d'Alsace, dans l'onglet **Créer et reprendre**, en cliquant sur 8. Effectuer les démarches d'immatriculation : <https://www.cm-alsace.fr/creer-et-reprendre/formalites>
Plus bas, dans l'encart violet intitulé « documents à télécharger », cliquez sur Marchand Ambulant. Vous pourrez alors télécharger le formulaire de demande de la carte de marchand ambulant, et voir les pièces à fournir dans le cadre de cette demande. Les délais sont estimés à 3 à 4 semaines, mais un récépissé vous sera remis lors de la demande. Ce récépissé pourra compléter votre dossier dans l'attente de la réception de votre carte.

★ Où faire ma demande de carte d'activité non sédentaire ?

- Vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site de la CCI : <https://www.cciwebstore.fr/content/63-Je-demande-une-carte-de-commerçant-ambulant>
Vous trouverez toutes les informations relatives à ce document (tarif, procédure, validité, etc.) sur le site de la CCI : <https://www.cci.fr/offre/obtenir-carte-commerçant-ambulant>

★ Qu'est-ce qu'une tarification solidaire ?

- Les tarifs solidaires sont des prix fixés en fonction de la situation d'un visiteur. Ex : étudiant, demandeur d'emploi, senior, etc.

★ Que comprend la catégorie « mode de livraison écologique » ?

- Vous pouvez cocher cette case si votre moyen de livraison n'est pas thermique (ex : vélo cargo, véhicule électrique, etc.)
- Concernant l'emballage de vos produits, vous pouvez cocher la case si les emballages de vos produits (attention : on parle de l'emballage de la marchandise lors des livraisons) sont composés de matériaux respectueux de l'environnement (ex : carton recyclé), réutilisable (ex : sac en coton) ou recyclable (ex : carton, papier)
- Pour les exposants vendant de l'alimentaire, il y a aussi une case à cocher si vous utilisez par exemple des cagettes réutilisables pour acheminer vos produits jusqu'au chalet

★ Puis-je utiliser du plastique pour délivrer mes produits à mes clients ?

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, les sacs plastiques à usage unique sont interdits.